

Protocole sanitaire à destination des parents

École Charles de Foucauld

84130 LE PONTET

ECOLE CATHOLIQUE



**CHARLES
DE
FOUCAULD**



*" C'est en aimant les hommes, que l'on apprend à
aimer Dieu. "*

Version du 28 août 2020

Introduction :

Le présent document précise les modalités pratiques d'accueil et de fonctionnement de l'école maternelle et élémentaire Charles de Foucauld pour cette rentrée scolaire, dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires. Il est destiné aux parents.

Sommaire :

- 1) Accueil des élèves ;
- 2) Le rôle actif des parents, dans le respect des gestes barrière ;
- 3) Moyens mis en œuvre en cas de symptômes chez un élève et procédure applicable en cas de survenue d'un cas ;
- 4) Moyens mis en œuvre en cas de symptômes chez un membre du personnel et procédure applicable en cas de survenue d'un cas ;
- 5) Informations complémentaires (secrétariat, pause méridienne, garderie matin et soir) ;
- 6) Numéros de téléphone et liens utiles.

1) Accueil des élèves :

Tous les élèves doivent être accueillis. Les règles de distanciation physique et de limitation du brassage en intérieur ne sont plus obligatoires pour les élèves si cela n'est pas matériellement possible.

L'accès des parents et intervenants aux bâtiments scolaires doit se limiter au strict nécessaire, et se faire après nettoyage et désinfection des mains. Tous les adultes doivent porter un masque de protection et respecter une distanciation physique d'au moins un mètre.

En conséquence, les parents déposeront leurs enfants au portail à partir de la Moyenne Section. En Petite Section, ils pourront les accompagner dans le hall bleu, en ayant soin de respecter les directives sanitaires ci-dessus explicitées (gel hydro-alcoolique à votre disposition en entrant).

Entre le parking et l'établissement, les parents devront respecter sur le trottoir une distance d'1 mètre avec tout autre parent accompagnant son enfant ou venant le chercher, et respecter le sens de circulation matérialisé sur le trottoir.

Les arrivées et départs doivent s'effectuer de manière à « limiter au maximum les regroupements d'élèves et/ou de parents ».

Aussi, les horaires d'entrée et de sortie seront échelonnés comme suit :

Horaires d'entrée au grand portail : accueil par un membre de l'équipe des :

8H00 : CM2

8H05 : CP

8H10 : CE2

8H15 : CM1

8H20 : GS

8H25 : MS

8H30 : CE1

8H35 : PS

Horaires de sortie : récupération au portail des :

16H00 : CM2

16H05 : CP

16H10 : CE2

16H15 : CM1

16H20 : GS

16H25 : MS

16H30 : CE1

16H35 : PS

En cas de retard le matin, votre enfant devra patienter sur le côté. Nous vous conseillons donc d'arriver un peu en avance et de sortir au moment opportun de votre véhicule.

En cas de retard le soir, votre enfant sera systématiquement accompagné en garderie.

Attention ! Lorsque vous devez amener et récupérer plusieurs enfants qui ne rentrent pas ni ne sortent aux mêmes heures, vous devez retourner patienter dans votre véhicule à chaque fois pour éviter l'attroupement au portail.

A l'arrivée, les élèves seront immédiatement conduits aux sanitaires pour un lavage des mains. Cette opération sera renouvelée plusieurs fois dans la journée sous la surveillance d'un membre du personnel de l'école.

2) Le rôle actif des parents dans le respect des gestes barrière :

-La prise de température : il est demandé aux parents de prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école. En cas de symptômes (toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, diarrhée) ou de fièvre (38°C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'école.

-Les gestes barrière sont à expliquer à vos enfants. Ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces, à l'heure actuelle, contre la propagation du virus.



-Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant au moins 30 secondes, avec un séchage soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable ou sinon à l'air libre. Ce lavage devra être effectué le soir dès l'arrivée au domicile.

-Le port du masque : Les adultes de l'école doivent le porter dans toutes les situations, à l'intérieur comme à l'extérieur. Pour les élèves de maternelle, son utilisation est interdite. Pour les élémentaires, les masques ne sont pas recommandés mais sont à disposition pour équiper les enfants présentant des symptômes dans l'attente de leur départ de l'école.

-Votre enfant devra être vêtu d'une tenue favorisant son autonomie, principalement en maternelle (bermuda/jupe avec élastique, chaussures avec scratch).

-Concernant le doudou et la tétine pour la sieste en maternelle, il sera possible de l'amener dans un petit sac plastique fermé avec le nom de l'enfant. Il ne devra pas être sorti du cartable en dehors du temps de repos, sous contrôle de l'aide-maternelle.

3) Moyens mis en œuvre en cas de symptôme chez un élève et procédure applicable en cas de survenue d'un cas :

Les symptômes évocateurs sont : toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.

Conduite à tenir par l'établissement :

-Isolement immédiat de l'élève avec un masque pour les enfants en âge d'en

porter dans une pièce dédiée permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des gestes barrière. En cas de doute, nous contacterons un personnel de santé de l'éducation nationale.

-Appel sans délai des parents/responsables légaux afin qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière.

-Rappel par le chef d'établissement de la procédure à suivre par les parents, à savoir : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant. Un appui du médecin ou de l'infirmier de l'éducation nationale pourra être sollicité si les parents/responsables légaux sont en difficulté pour assurer cette démarche de prise en charge.

-Nettoyage approfondi de la pièce dans laquelle a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.

-Poursuite stricte des gestes barrière.

-L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'éducation nationale.

En cas de test positif :

-Information des services académiques qui se rapprocheront sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.

-La famille pourra être accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte.

-Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.

-Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'élève dans les 48h qui précèdent son isolement.

-Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'élève malade par mail.

-Les personnels psychologues et de santé pourront apporter leur appui.

4) Moyens mis en œuvre en cas de symptôme chez un membre du personnel et procédure applicable en cas de survenue d'un cas :

Conduite à tenir par l'établissement :

-Isolement immédiat de l'adulte avec un masque si le retour à domicile n'est pas immédiatement possible.

-Respect impératif des gestes barrière.

-En cas de doute, contact avec un personnel de santé de l'éducation nationale.

-Rappel de la procédure à suivre : éviter les contacts et consulter son médecin traitant qui décidera de la réalisation d'un test de dépistage dans un centre prévu à cet effet.

-Nettoyage approfondi de la pièce dans laquelle a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.

-Poursuite stricte des gestes barrière.

En cas de test positif :

-Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.

-La famille pourra être accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte.

-Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.

-Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'adulte malade selon le plan de communication défini par l'établissement.

-Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement

touchés par l'adulte dans les 48h qui précèdent son isolement.

-Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'adulte malade par mail.

-Les personnels psychologues et de santé pourront apporter leur appui.

5) Informations complémentaires :

-Accueil / secrétariat : Afin d'éviter les regroupements, les parents ayant besoin d'effectuer des règlements ou de rencontrer une enseignante ou le chef d'établissement doivent prendre RDV. Le port du masque sera impératif, ainsi que le lavage des mains à l'entrée.

Concernant les tickets de garderie et de cantine, leur utilisation n'est pas recommandée. En remplacement, une facture vous sera adressée en fin de mois pour les repas consommés et les temps d'étude et de garderie.

S'il vous reste des tickets de l'année dernière, vous pourrez les utiliser et les remettre dans une enveloppe fermée avec le nom de l'enfant dans la boîte aux lettres.

Dans un souci d'organisation, les parents ayant besoin d'un service périscolaire devront en informer le secrétariat par le biais d'un tableau qui sera envoyé par mail. Ceci n'est pas utile pour les enfants déjà abonnés à la garderie, l'étude et la cantine.

-Garderie du matin : les élèves devront tous se présenter à 7H30. Ils seront accueillis par un membre de l'équipe puis conduits en garderie. De 7H35 à 8H00, le portail sera fermé et il faudra attendre l'horaire d'accueil par classe prévu au paragraphe 1.

-Pause méridienne : Les enfants seront accueillis par groupe classe dans le réfectoire. Le déjeuner sera préparé par l'équipe restauration dans le respect des normes sanitaires.

Les élèves externes seront à récupérer au portail :

- Les maternelles à 11h40 ;
- Les élémentaires à 11H45.

La distanciation physique par les parents patientant devant l'école s'applique, ainsi que le sens de circulation.

A 13H20, le portail ré-ouvrira de nouveau. Les élémentaires iront seuls dans la cour, les maternelles seront accompagnés par un membre de l'équipe en classe après le lavage des mains.

-Garderie soir / Étude : les élèves de maternelle seront en garderie, les élémentaires seront accueillis dans une salle de classe pour effectuer leurs devoirs. A 17H45, les enfants seront accompagnés au portail et attendront d'être récupérés. De 16H40 à 17H45, le portail sera fermé et il faudra attendre 17H45 pour venir chercher votre/vos enfant(s).

-Nettoyage / Désinfection : Chaque soir, un nettoyage complet et une désinfection des surfaces touchées aura lieu.

6) Numéros de téléphone et liens utiles :

Le numéro vert qui répond aux questions sur le nouveau coronavirus (SARS-CoV-2, Covid-19) est ouvert 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 : 0 800 130 000.

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

Médecin scolaire : Mme FELIX-FAURE :

Tel:06.19.71.49.06

ou04.13.60.50.33

courriel: cms.avignon@ac-aix-marseille.fr

Médecin PMI : Mme CURUTCHET : 04.90.03.97.90

catherine.curutchet@vaucluse.fr

CHARTE SANITAIRE

Version du 28 août 2020

- 1-** Pour limiter les risques de contagion au COVID-19, les personnels de l'établissement et les élèves appliquent le protocole sanitaire.
- 2-** Les personnels de l'établissement ont été informés des gestes barrière à appliquer. Des documents d'information sur l'application des gestes barrière sont adressés par l'établissement aux parents.
- 3-** Chaque enfant recevra un enseignement lui permettant dans la durée de s'approprier les exigences des gestes barrière
- 4-** Le respect des gestes barrière fait l'objet d'une sensibilisation, d'une surveillance et d'une approche pédagogique adaptée à l'âge de l'élève ainsi qu'à ses éventuels besoins éducatifs particuliers. La sensibilisation et l'implication des parents sont également prépondérantes pour garantir l'application permanente de ces règles.
- 5-** Chaque parent constatant des symptômes évoquant un COVID-19 chez l'enfant ou dans sa famille s'engage à ne pas mettre leur(s) enfant(s) à l'école.
- 6-** Chaque parent est invité à prendre la température de son (ses) enfant(s) avant le départ pour l'école. En cas de symptôme ou de fièvre (38°C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'école.
- 7-** A proximité de l'établissement, notamment aux entrées et sorties de l'école, chaque parent s'engage à limiter les regroupements de personnes et à préserver la distanciation physique.
- 8-** En cas de survenue d'un ou de symptômes évoquant un COVID-19, après appel de l'établissement les parents s'engagent à venir chercher l'élève sans délai.